

45



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mardi 19 mai 2009

Troisième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mardi 19 mai 2009

13 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

M^{me} Blaney (Rothesay) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition relative au financement du médicament Avastin contre le cancer du côlon. M. Fraser, président suppléant de la Chambre, déclare la pétition irrecevable vu l'absence de signatures et remet cette pétition à la députée. Il ajoute que les pétitions doivent respecter les conditions du *Règlement de l'Assemblée législative* et que celui-ci ne permet pas la présentation de pétitions électroniques ou en ligne.

L'hon. M. Albert dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Vivre bien, être bien : La stratégie du mieux-être du Nouveau-Brunswick, 2009-2013*.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Burke :

66, *Loi abrogeant la Loi sur les petites créances* ;

67, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales* ;

par l'hon. M. Murphy, au nom de l'hon. S. Graham :

68, *Loi modifiant la Loi créant l'Ordre du Nouveau-Brunswick* ;

par l'hon. M. Murphy :

69, *Loi sur les défibrillateurs automatisés*.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Gouvernements locaux.

L'hon. M. Murphy donne aussi avis que, le mercredi 20 juin 2009, la deuxième lecture des projets de loi 66, 67, 68 et 69 sera appelée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M^{me} C. Robichaud.

Après un certain laps de temps, le président suppléant de la Chambre reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M^{me} C. Robichaud, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une

partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2009-2010 COMPTE ORDINAIRE		Votés (\$)
MINISTÈRE DES GOUVERNEMENTS LOCAUX		
Services généraux		3 547 000
Finances communautaires		110 952 000
Gouvernance locale et infrastructure communautaire		793 000
Services régionaux		1 083 000
Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme		311 000
Moins : crédits législatifs		53 000
Votés		116 633 000
BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES		
Gestion des ressources humaines		5 403 000
Moins : crédits législatifs		53 000
Votés		5 350 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL		
Régimes d'avantages sociaux		50 158 000
Programme d'égalité d'accès à l'emploi		483 000
Programme de stages dans les services publics du Nouveau-Brunswick		853 000
COMPTE DE CAPITAL		
MINISTÈRE DES GOUVERNEMENTS LOCAUX		
Districts de services locaux		500 000
FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX		
AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT		
Gouvernements locaux		10 000
AVANCES DE PETITE CAISSE		
Gouvernements locaux		10 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 h.